Programme d'action pour la lande de l'hippodrome du Gâvre (Loire Atlantique)

Agence Régionale des Pays de la Loire

Septembre 2003

Office National des Forêts

1 - Renseignements généraux

Seule forêt Domaniale de Loire Atlantique, la forêt du Gâvre présente, sur 4500 hectares, des milieux naturels variés.

Alors que les landes humides sont en régression dans l'Ouest de la France, des zones relictuelles sont encore présentes en forêt.

D'un intérêt écologique fort, certaines de ces zones doivent faire l'objet d'une attention particulière et de mesures de gestions spécifiques.

Propriétaire et gestionnaire

La zone concernée par ce plan d'action fait partie de la parcelle 230 de la Forêt Domaniale du Gâvre. La forêt appartient à l'Etat qui confie la gestion à l'Office National des Forêts (O.N.F.) par le Code Forestier.

Cette parcelle est concédée à la Société hippique de Blain-Bouvron-Le Gâvre depuis 1961. Comme toute concession, l'O.N.F. garde la maîtrise de la gestion en conciliant les besoins de la Société hippique avec les autres intérêts assignés à la parcelle.

Surface

➔Parcelle 230 de la Forêt Domaniale du Gâvre : 36 ha.
➔Zone concernée : **11 ha** (situés à l'intérieur des pistes)

Historique

Les droits d'usage (pacage, ramassage de bois mort, ramassage de litière, ...), qui ont contribués à l'entretien des nombreuses landes du Gâvre, apparaissent en 1296 lorsque le Duc Jean II souhaite créer une ville autour de son château. Il concède alors ces droits d'usage à ceux qui veulent s'y installer. Néanmoins, depuis un siècle environ, beaucoup de ces pratiques sont tombées en désuétude et seul le ramassage de la litière semble avoir perduré jusqu'en 1976, année de grande sécheresse. Actuellement, les prélèvements de litière sur les landes de la forêt du Gâvre sont négligeables et anecdotiques.

Les grandes campagnes de reboisements du milieu du XIXième siècle ont considérablement diminué la surface des landes sur l'ensemble du massif et l'hippodrome apparaît, à ce titre, comme la plus grande zone de lande de la Forêt Domaniale du Gâvre.

L'abandon des prélèvements de litière permet à la dynamique naturelle de boisement des landes de prendre le dessus comme en témoignent les nombreux chênes, bouleaux et résineux qui se développent. C'est, entre autre, pour lutter contre ce phénomène que ce plan d'action est établit.

Plan de situation

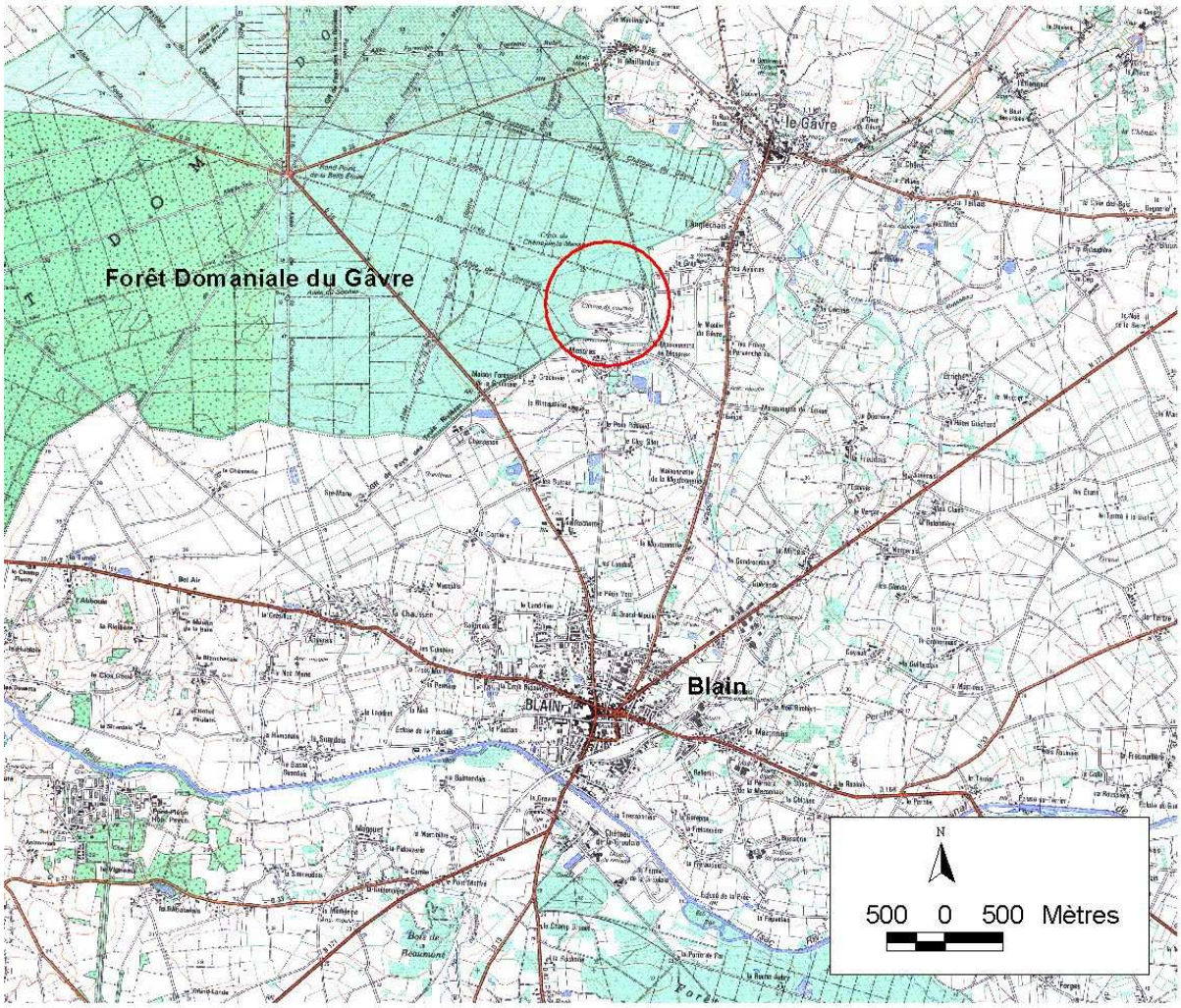

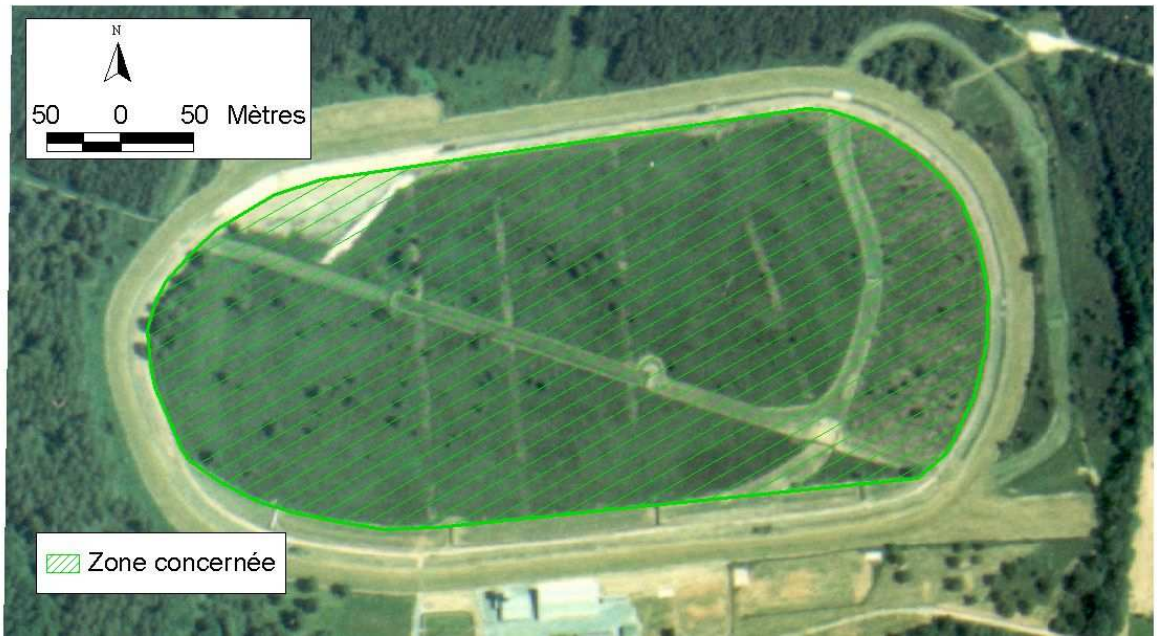

Vue aérienne de l'hippodrome

2 – Analyse du milieu naturel

Topographie, hydrographie et pédologie.

La situation topographique et hydrographique de l'intérieur des pistes de l'hippodrome n'est pas très différente de certaines parcelles de la forêt : situation de plateau ou de très faible pente avec, en profondeur, une couche d'alios imperméable qui donne un sol podzolique typique des landes humides. Les premiers horizons de la zone sont gorgés d'eau l'hiver et se dessèchent l'été.

Végétation.

La végétation est dominée par la Callune (*Calluna vulgaris*), 4 espèces de bruyère (*Erica cinerea*, *E. ciliaris*, *E. scoparia*, *E. tetralix*) et les ajoncs (*Ulex europaeus*, *U. minor*). La molinie bleue (*Molinia caerulea*) est bien présente, ainsi que quelques Carex. Cette végétation est caractéristique des landes humides (*Ericion tetralicis*), la Bruyère cendrée (plus xérophile) n'apparaissant qu'au bord des fossés.

On y trouve également la Gentiane pneumonanthe, qui est protégée au niveau régional. C'est une hémicryptophyte (plante vivace dont les bourgeons de renouvellement sont situés au niveau du sol) de 50 – 60 cm de hauteur maximum et qui peut vivre jusqu'à 30 ans. La disparition ou l'évolution vers le stade boisé des landes est la principale cause de régression de l'espèce en France.

La végétation arbustive est composée de bouleaux, chênes tauzins et Pins sylvestres, ces derniers constituant exclusivement la strate arborescente.

Faune.

Etant donnée la rareté des landes, la faune qui l'accompagne est bien souvent rare elle aussi. L'entomofaune y est particulièrement bien diversifiée (cf. rapport de l'Atlas Entomologique Régional, « Les Lépidoptères Rhopalocères de l'hippodrome de Mespras : Biopatrimoine et technotope. »). On peut noter la présence toute particulière de l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*), insecte inféodé aux landes humides et à la Gentiane pneumonanthe sur laquelle il pond ses œufs. Ce Papillon est protégé au niveau national et par la convention de Berne, il en existe quelques rares populations dans l'Ouest.

Il présente un cycle de développement original puisque après avoir pondu sur la fleur de Gentiane, les larves sortent des œufs dévorent les ovaires de la fleur puis se laissent tomber au sol. Elles sont alors récupérées par une fourmi du Genre *Myrmica* qui les hébergent jusqu'au développement complet du papillon. La complexité des relations unissant les 3 intervenants de ce cycle rend encore plus incertain la survie de l'Azuré des mouillères.

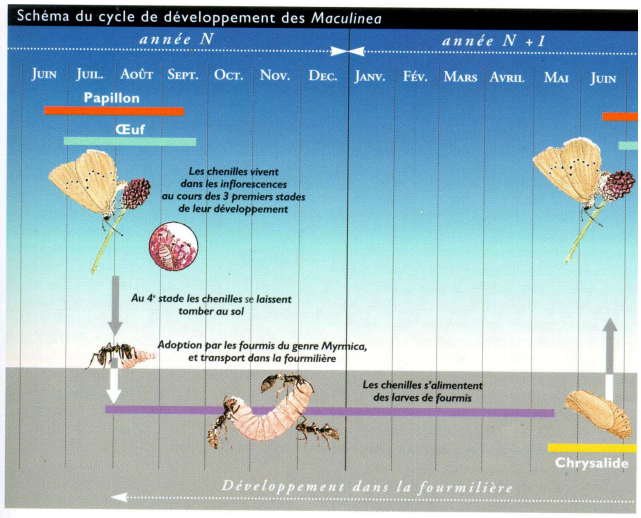

La Ligue de Protection des Oiseaux a mis en évidence la présence d'un couple de Busard cendré dans la lande. Il est considéré comme menacé et, à ce titre, est protégé au niveau national.

Le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) vit également dans la lande. Comme tous les Reptiles, il est protégé au niveau national, sa principale menace est la réduction de ses habitats (landes, tourbières, prairies humides).

<u>Risque d'incendie.</u>

Le risque d'incendie est important, la végétation étant extrêmement inflammable durant l'été. Un feu avait d'ailleurs pris dans la partie Est de la lande, comme en témoigne la vigueur caractéristique de la Molinie à cet endroit. Des pares-feu sont donc entretenus tous les ans au milieu de la lande. Ils servent à la fois d'accès pour les pompiers et d'accès pour les ambulances lors d'accidents pendant les courses. Cet aspect sécurité ne peut être négligé.

3 – Analyse des besoins

L'activité hippique :

Les courses hippiques apparaissent dès 1910 sur l'hippodrome du Gâvre et ce n'est qu'en 1961 que le premier bail de concession est signé entre la Société hippique de Blain-Bouvron-Le Gâvre et l'Administration des Eaux et Forêts. Il est organisé un peu plus de 10 courses par an. Rappelons que c'est cette activité qui a permis d'éviter le boisement de la lande.

- La visibilité des pistes depuis les tribunes est un besoin émanent de la Société hippique, cela va dans le sens général de conservation d'une lande et non d'un retour à un stade boisé. L'élagage de certains Pins, toujours dans l'optique d'une meilleure visibilité, est également demandé par la Société hippique.
- Pour les besoins des courses en elle-même, les pistes sont fauchées assez régulièrement, ce qui n'empêche pas d'y observer quelques Gentianes.
- Les pares-feu remplissent 2 rôles, celui de freiner la progression du feu mais aussi et surtout celui de permettre aux pompiers et aux ambulances (lors d'accidents sur les courses) d'accéder rapidement au milieu du site.

Ecologie :

Comme nous l'avons mentionné, la lande accueille plusieurs espèces menacées et protégées. Ces espèces ont des exigences écologiques particulières :

- Le busard cendré niche au sol dans une végétation d'environ 1 mètre de hauteur. Il migre vers les mois d'août et septembre.
- La Gentiane pneumonanthe qui, ne dépassant pas 50 à 60 cm, préfère les landes assez basses. Sa floraison s'étale d'août à octobre dans notre région. Les expérimentations de fauche menées sur le site ont montré que son optimum de développement apparaissait dans une lande basse et lorsque l'on exportait les produits de la fauche.

- L'Azuré des mouillères, pour qui la présence de la Gentiane est indispensable, est bien installé sur le site. Son émergence s'échelonne de juillet à août.

  Des expérimentations ont été menées sur le site depuis 2001. Elles avaient pour objectifs de **suivre les populations de Gentiane et de papillon** (*via* les pontes) et de **déterminer le type de gestion le plus adapté** à la conservation de ces espèces. 21 placettes ont été définies avec plusieurs modalités de traitement.

Modalité	Objectif
Fauche rase / Fauche haute	- Evaluer la hauteur maximale de fauche nécessaire à la conservation de la Gentiane.
Fauche avec ou sans exportation	- Evaluer l'importance de l'exportation sur la reprise des Gentianes.
Fauche « rez-de-terre » dans une zone isolée / dans une zone proche des Gentianes	- Quantifier la germination des Gentianes, et évaluer l'intérêt de faucher des zones éloignées des Gentianes

- Le suivi des populations a donné les résultats suivants :

Année	Zone expérimentale (1 ha)		Placettes expérimentales	
	Nb de pied de Gentiane	Nb d'œufs d'Azuré	Nb de pied de Gentiane	Nb d'œufs d'Azuré
2000	89	1528	-	-
2001	24*	332*	55	Non compté
2002	167	1423	82	520
2003	213	3255	90	1429

* comptage précoce réalisé par un opérateur différent

Les papillons ont pondu autant d'œufs en 2000 qu'en 2002, la population d'Azuré semble donc être restée stable durant cette période. Cependant, la ponte de 2002 a été répartie sur environ 2 fois plus de Gentianes. La compétition entre larves (existante à l'intérieur des fleurs) a donc diminué, permettant à un plus grand nombre de larve de se métamorphoser en papillon l'année d'après. En atteste le nombre d'œufs qui a doublé en 2003. On peut supposer que la population d'Azuré a suivi la même progression.

- Le traitement le plus satisfaisant est la fauche rase avec exportation.

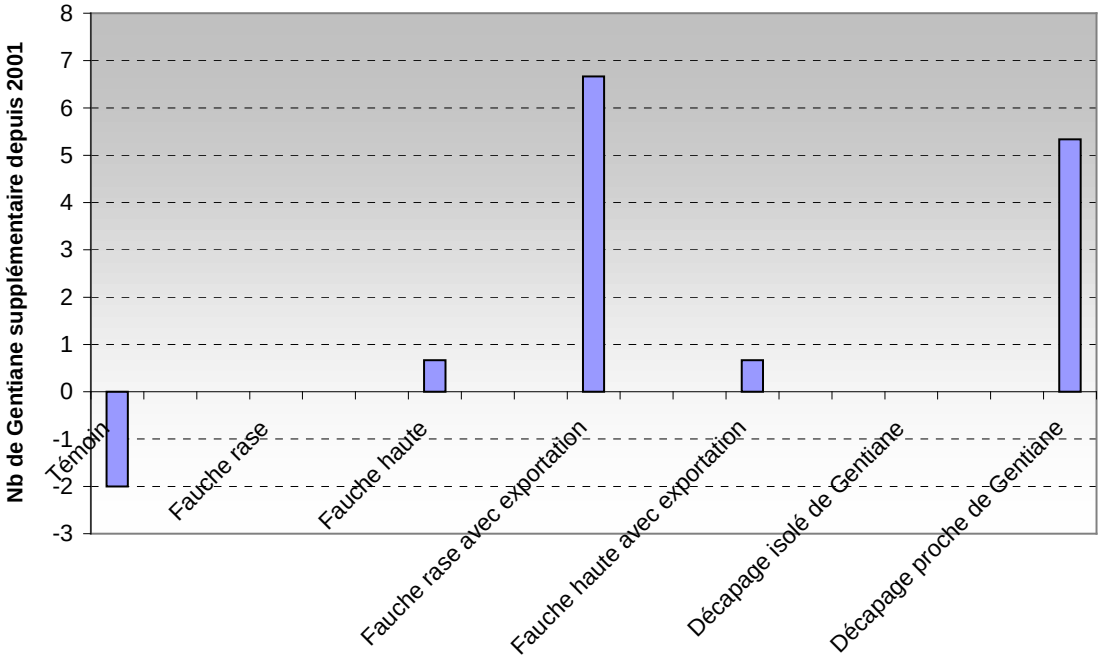

- Le <u>lézard vivipare</u> est inféodé aux milieux humides, on peut le rencontrer assez facilement. Il ne pose pas de problème particulier.

D'une manière générale, la lande en tant que telle doit être conservée pour la richesse des espèces qu'elle accueille mais aussi parce que ce type de lande devient rare et résiduel (rarement 10 hectares d'un seul tenant) dans l'Ouest.

<u>Paysage</u> :

La différence entre ce milieu ouvert et la forêt, son étendue, les couleurs qu'elle arbore au fil des saisons, font de la lande de l'hippodrome un paysage remarquable très apprécié du public. Marqué de temps à autre par des Pins sylvestres, ce paysage de lande, milieu naturel rare et peu attractif, contraste avec les pistes fauchées régulièrement et qui traduisent une activité humaine bien présente.

4 – Synthèse, objectifs, zonages et principaux choix

Durée d'application du plan d'action : 10 ans

Particularités et spécificités du site	Scénario à envisager
Vaste lande humide de 10 ha	➔Gestion conservatoire de la lande.
Présence de l'Azuré des mouillères, de la Gentiane pneumonanthe	➔Conforter par des fauches rases la population de Gentiane. A effectuer vers la mi-octobre. ➔Faire le suivi de ces populations.
Présence à confirmer du Busard cendré	➔Conserver la majeure partie du site en lande haute. Travaux entre la mi-octobre et le printemps.
Activités de la Société hippique	➔Maintenir les activités.
Paysage	➔Intégration des travaux sur la lande (fauches...).

L'objectif de cette zone est avant tout écologique. Cet objectif reste tout à fait compatible, pour ne pas dire lié à l'activité hippique. On veillera donc, dans le respect des missions que nous confie l'Etat, à assurer la protection de ces milieux et de ces paysages.

Le mode de gestion appliqué à la partie centrale de l'hippodrome sera au profit d'une mosaïque de milieux ;

- Parties fauchées
- Zones où les jeunes arbres et les ajoncs seront enlevés
- Zone réservée à la création d'une mare (<15 m²) afin de diversifier la richesse écologique du site (voir carte en annexe).

5 – Programme d'actions

Année	Zone	Surface (m²)	Type de travaux	Remarque
2003	3	350	Fauche avec exportation	
	6	15	Création de mare	Avec dessouchage des Saules
	5	Totalité	Suppression des jeunes arbres	Bouleaux, Saules, Chênes, Pins et Ajoncs
	4	1800	Fauche avec exportation	Uniquement si la Société hippique le peut
2004	1	800	Fauche avec exportation	Extension de certaines placettes expérimentales
2005	2	650	Fauche avec exportation	
2006	3	350	Fauche avec exportation	
	5	Totalité	Suppression des jeunes arbres	Bouleaux, Saules, Chênes, Pins et Ajoncs
	4	1800	Fauche avec exportation	Uniquement si la Société hippique le peut
2007	1	800	Fauche avec exportation	
2008	2	650	Fauche avec exportation	
2009	3	350	Fauche avec exportation	
	5	Totalité	Suppression des jeunes arbres	Bouleaux, Saules, Chênes, Pins et Ajoncs
	4	1800	Fauche avec exportation	Uniquement si la Société hippique le peut
2010	1	800	Fauche avec exportation	
2011	2	650	Fauche avec exportation	
2012	3	350	Fauche avec exportation	
	5	Totalité	Suppression des jeunes arbres	Bouleaux, Saules, Chênes, Pins et Ajoncs
	4	1800	Fauche avec exportation	Uniquement si la Société hippique le peut
2013	1	800	Fauche avec exportation	

Règles de culture :

Fauche : Elle devra être assez rase de manière à laisser 10 à 15 cm de végétation. Les produits devront être exportés pour éviter l'étouffement physique des Gentianes et l'enrichissement du milieu. Pour les petites surfaces (zones 1, 2 et 3) on utilisera une débroussailleuse à lame, si la zone 4 est réalisée par la Société hippique, la fauche sera mécanisée (de la même manière que pour les pistes).

Suppression des jeunes arbres (zone 5) : Elle permettra de limiter le boisement naturel de la lande. Seront concerné : les jeunes bouleaux, chênes, Pins mais aussi la bourdaine, les ajoncs (lorsqu'ils forment des buissons trop denses et trop hauts), les saules (qu'il conviendra de dessoucher). Les arbres plus vieux pourront être laissés dans la mesure où ils sont épars et ne constituent pas de véritables peuplements (intérêts écologique et paysager).

Création d'une mare (zone 6) : dans ce type de milieu ouvert, une mare peut permettre d'accueillir une faune et une flore différente de celles que l'on trouve dans une mare forestière. Son emplacement a été choisi en fonction de la topographie (situation plus basse avec présence de saules) et pour son absence de Gentiane. Il faudra néanmoins veiller à ce que les saules ne s'y développent pas.

Ces travaux (fauches, suppression des jeunes arbres, création d'une mare) seront réalisés au cours du mois d'octobre.

Autres : les pares-feu seront fauchés de la même manière qu'auparavant en essayant d'éviter les mois d'août et septembre. Il serait préférable, dans la mesure du possible, de limiter le nombre de pares-feu.

Le réseau de fossés ne devra pas être développé, il pourrait avoir d'importantes conséquences sur le fonctionnement hydraulique de la lande (abaissement de la nappe).

6 – Coût des travaux

Fauche avec exportation :
Zone 1 : 500 €
Zone 2 : 500 €
Zone 3 : 250 €
Zone 4 : à convenir avec la Société hippique

Suppression des jeunes arbres, ajoncs… :
Zone 5 : 300 €

Création de mare :
Zone 6 : 700 €

Année	Coût
2003	1250
2004	500
2005	500
2006	550
2007	500
2008	500
2009	550
2010	500
2011	500
2012	550
2013	500

Ce qui représente, à partir de 2004, 500 €/an de travaux (encadrement de chantier compris). Reste l'indispensable suivi des populations à assurer, tous les 5 ans maximum, en utilisant le même protocole que pendant les 3 années d'expérimentation : Comptage des Gentianes, des œufs sur la zone expérimentale d'1 ha (Voir rapport « L'azuré des mouillères sur les landes de Mespras », daté de 2000).

C. Baudran, Sylvétude Littoral-Poitou
– Septembre 2003–